

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 10 FEVRIER 2009

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 10 février 2009, a examiné quatre projets de délibération et a pris des arrêtés.

Programme d'actions de sécurité routière 2009 :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'actions de sécurité routière pour l'année 2009. Il s'agit de la mise en œuvre du programme stratégique de sécurité routière de la Nouvelle-Calédonie 2009-2013 issu des réflexions et des travaux du forum organisé l'an dernier sur ce thème.

Six axes prioritaires ont été retenus :

- Développer une réelle culture de la sécurité routière,
- Améliorer le parc de véhicules en circulation,
- Renforcer la sécurité liée à l'utilisation de véhicules à usage professionnels,
- Disposer d'un pilotage opérationnel performant de la sécurité routière,
- Favoriser l'accès au permis de conduire et au maintien des connaissances,
- Adapter la route à ses usages.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a également approuvé les deux conventions de mise à disposition de nouveaux matériels de lutte contre l'insécurité routière aux forces de police et de gendarmerie. Au total cet équipement, qui représente une enveloppe de 20 millions de francs CFP, a pour objectif, selon les forces de l'ordre « de permettre aux officiers et agents de police judiciaire de constater les infractions aux dispositions du code de la route, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs ».

Contrôle médical 2009 :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme annuel 2009 du contrôle médical selon quatre axes prioritaires :

- Avis individuels sur les prestations,
- Recevabilité des demandes d'EVASAN,
- Analyse des dépenses (pharmaceutiques, kinésithérapeutes et infirmiers, hospitalisations et transport),
- Mission de santé publique.

Garanties d'emprunts :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a apporté sa garantie à trois contrats de prêts passés par la Société immobilières de Nouvelle-Calédonie (SIC) à la caisse

des dépôts et consignations (CDC). Cette garantie porte sur un montant total emprunté de 447 494 033 F CFP pour une durée de 15 ans. Le premier terrain d'une superficie de 81 hectares, dit terrain Wright, est situé dans le périmètre du projet d'aménagement de la zone Ondémia de Paita et permet à terme d'envisager un programme de 5 à 600 logements. Le second terrain d'une superficie de 26 hectares, dit terrain les collines de Carignan, est situé dans le périmètre du projet d'aménagement de la zone Ondémia de Paita en limite du lotissement Scheffleras et permet à terme d'envisager un programme de 185 logements. Enfin, le troisième terrain d'une superficie de 43 hectares, dit terrain Ferme de la Coulée, est situé sur la commune du Mont Dore et permet à terme d'envisager un programme de 130 logements.

Santé :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la mise en place d'un guide des bonnes pratiques d'analyses de biologie médicale à la suite d'une concertation avec les instances représentatives de la profession. Ce texte s'inspire largement du guide de la bonne exécution des analyses de laboratoire instauré en France en 1994. Il constitue un rappel de tout ce qu'il convient d'organiser et de faire pour obtenir l'exactitude et la précision des résultats.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de la nomenclature des actes de biologie médicale.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'enregistrement de deux déclarations d'exploitation d'officine de pharmacie. Pour la Pharmacie de L'Alma qui sera désormais exploitée sous la forme d'une SELARL et pour la Pharmacie de l'Anse Vata avec l'association du docteur Dorothée Lauret au docteur Jean-Claude Lauret.

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé les actions de formation dans le programme 2009-2010 proposés par :
 - Le centre de formation aux techniques de la mine et des carrières,
 - L'université de la Nouvelle-Calédonie,
 - L'établissement territorial de formation professionnelle pour adultes,
 - Le groupement d'établissements pour la formation continue interprovincial de Nouvelle-Calédonie,
 - L'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a octroyé 70 agréments pour la profession d'entrepreneurs de transport et d'activités nautiques à caractère touristique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les tarifs du port autonome de la Nouvelle-Calédonie. Les augmentations locatives sont de l'ordre de 5% et celles des prestations de service de 2% soit une hausse maîtrisée des augmentations applicables aux usagers et concessionnaires de l'établissement.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les tarifs des prestations du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la liste des fonctions de contrôle et d'inspection éligible au régime indemnitaire au profit des agents exerçant leurs fonctions au sein des services et institutions de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'installation de lignes électrique sur le domaine privé de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre des travaux d'électrification de la centrale éolienne de Touongo au Mont Dore et pour le programme d'électrification du secteur Nomatch/Tiabet à Poum.
- Dans le cadre du programme de distribution de l'énergie électrique, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis à disposition de la société EEC une parcelle de terrain de 20.90 m², à l'angle des rues Iékawé et Circulaires au 6^{ème} kilomètre.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'installation par l'office des postes et télécommunications d'une station GSM au niveau du point culminant de la réserve botanique du Cap N'Dua sur la commune du Mont Dore pour la couverture des zones : port Boisé, baie de Prony et île Ouen.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement de dix agents du patrimoine et des bibliothèques du cadre territorial du patrimoine et des bibliothèques.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'attribution d'une dérogation à la durée du travail à la société Sarens et une dérogation au repos dominical à la société Hatch dans le cadre de leurs activités sur le chantier de construction du projet Vale Inco.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a cédé un lot de 133 m² à Madame Valérie Perennes section de Koutio sur la commune de Dumbéa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité monsieur Philippe Bauduin en qualité d'agent d'assurance
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré sept certificats d'inscription au registre des transports routiers de personnes et sept attestations de capacité professionnelle « transporteur routier de personnes ». Cinq autorisations d'exploitation de véhicules de location avec chauffeurs ont par ailleurs été retirées.